

l'offre et, par voie de conséquence, sur les prix du marché. Les importations seront contrôlées, ce qui aidera à modérer les fluctuations de prix du bétail à point. Étant donné que les paiements complémentaires sont fondés sur le coût moyen, les producteurs dont le coût sera inférieur à la moyenne recevront plus de bénéfices que ceux qui sont prévus par la formule et l'inverse serait également vrai. Le stimulant en vue de maximiser l'efficacité des opérations restera présent. L'assurance de paiements complémentaires, au besoin, devrait améliorer considérablement le climat de crédit commercial que connaissent les producteurs.

2) Troupeaux de plus de 500 têtes

Les producteurs bénéficieront de la concurrence accrue et des frais de commercialisation moindres que permettra la vente centralisée. La commercialisation des contingents serait admissible à des paiements complémentaires trimestriels qui permettraient de couvrir tout écart entre les prix réels moyens du marché et les coûts moyens, et de récupérer le coût de la main-d'oeuvre et d'assurer un profit, de la façon déjà décrite. Les contingents pourraient être rajustés à la hausse ou à la baisse selon la demande du marché. Dans un régime d'auto-suffisance, les ventes courantes sont à peu près en équilibre. On pourrait prévoir des pénalités pour des ventes supérieures aux contingents.

La propriété des animaux jusqu'à l'étape du finissage serait encouragée à l'intérieur des contingents de mise en marché si les paiements complémentaires sont fondés sur les prix et le